2011

INTERVIEW

Une documentation efficace grâce au e-logbook *page 4*

POINT FORT

Réaccréditation des titres de spécialiste

page 7

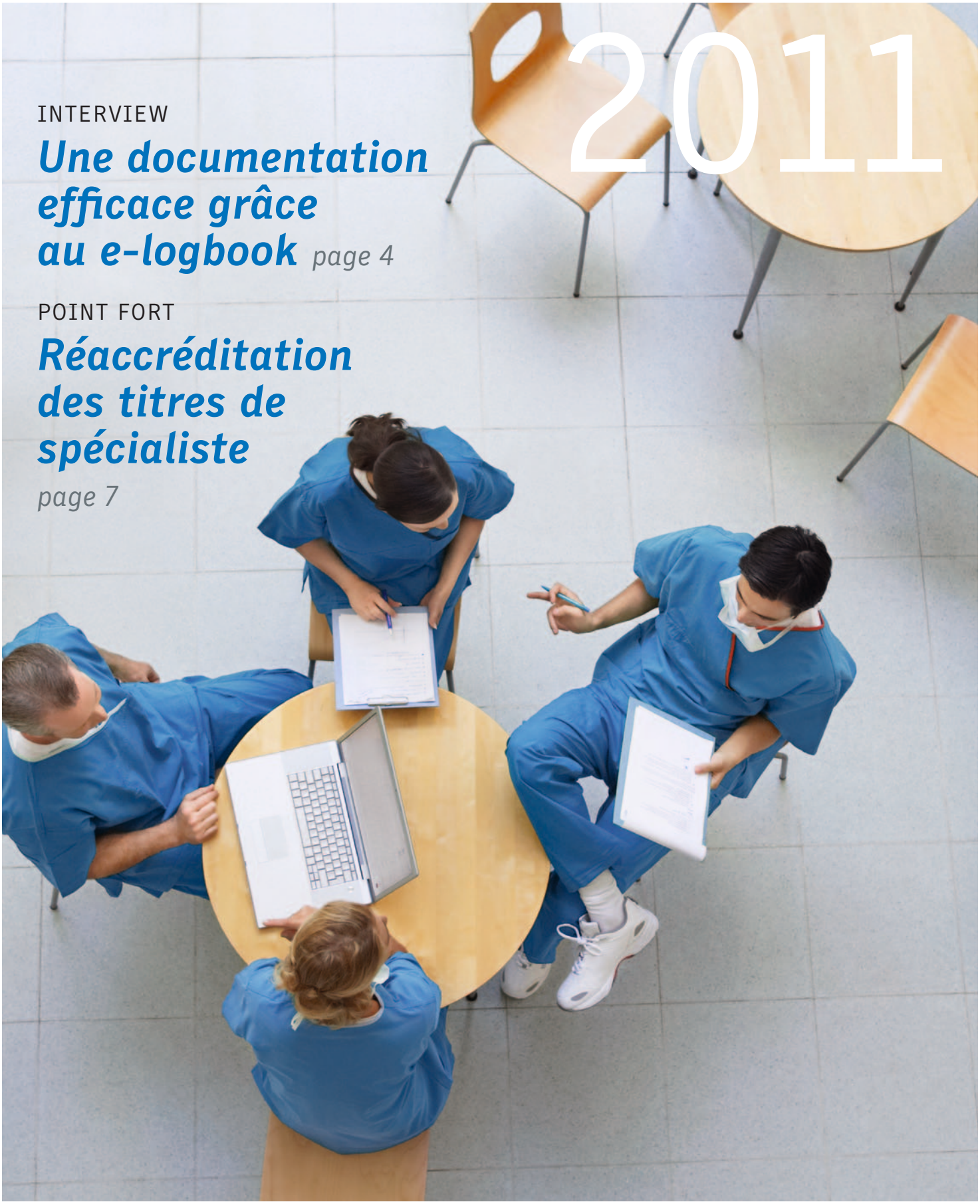

SIWF ISFM FMH

Rapport de gestion

Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue ISFM

L'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue ISFM

«L'ISFM veille à la formation de médecins compétents» – le slogan de l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue est à la fois objectif et programme. En tant que centre de compétences autonome et indépendant, l'ISFM garantit non seulement un haut niveau de qualité à la formation postgraduée et continue mais réunit aussi tous les acteurs et les institutions importants dans le domaine de la formation médicale. Vous trouverez de plus amples informations aux pages 14 et 15 du rapport d'activité ainsi que sur le site *www.siwf.ch*.

L'ISFM par le texte et l'image

Les dix-neuf membres du Comité de l'ISFM savent par expérience comment garantir aux médecins une formation postgraduée optimale. Huit de ces délégués représentant toutes les organisations importantes pour la formation médicale postgraduée et continue donnent, par leur portrait et la pertinence de leurs déclarations dans le rapport de gestion 2011, un visage à l'ISFM.

Werner Bauer

Christoph Hänggeli

L'ISFM: au service d'une formation postgraduée de qualité et efficace

C'est avec plaisir que nous vous donnons un aperçu des activités et des projets de l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue dans le cadre du rapport de gestion 2011. En cette période d'évolutions rapides, nous devons nous aussi rechercher sans cesse de nouvelles voies pour aménager et mettre en œuvre la formation postgraduée médicale. En collaboration avec les responsables des établissements de formation postgraduée, les sociétés de discipline médicale, les facultés de médecine, les autorités chargées de l'accréditation ainsi qu'avec nos autres partenaires, nous nous sommes fixé comme objectif premier de donner aux médecins-assistants un «bagage» bien rempli pour leur avenir professionnel et de leur aplanir le plus possible le chemin vers le titre de spécialiste. La formation postgraduée et la formation continue sont assurément des bases déterminantes pour des soins médicaux de haute qualité. Sans efforts, sans engagement et sans moyens, il est toutefois impossible d'atteindre le niveau de formation médicale requis. Nous sommes néanmoins confiants que nos partenaires et les décideurs du secteur de la santé reconnaîtront cette nécessité et qu'ils continueront à l'avenir à nous apporter leur soutien dans l'accomplissement de notre mandat.

Dr Werner Bauer
Président de l'ISFM

Christoph Hänggeli, avocat
Directeur de l'ISFM

Interview

«Organiser la formation de la manière la moins bureaucratique possible»

Les principaux instruments pour une formation postgraduée médicale professionnelle vous sont présentés ici par Werner Bauer, président de l'ISFM, Jean Pierre Keller et Hans Rudolf Koelz, vice-présidents, ainsi que Christoph Hänggeli, directeur.

Selon le mandat de la Confédération, l'ISFM est responsable de la formation postgraduée médicale. Se considère-t-il lui-même comme une simple instance de contrôle et d'administration?

Werner Bauer: Il est clair que nous ne pouvons éviter un minimum de tâches administratives lorsque nous procédons à la reconnaissance des établissements de formation postgraduée ou à l'octroi des titres. L'ISFM met néanmoins tout en œuvre pour organiser la formation de la manière la moins bureaucratique possible. Nous ne nous considérons pas comme une autorité ou une instance de contrôle, mais plutôt comme un centre de compétences désireux de fournir les meilleures prestations au service de la formation postgraduée et continue médicale.

Certificats, logbooks, examens – le chemin vers le titre de spécialiste n'est-il pas semé d'embûches bureaucratiques?

Christoph Hänggeli: La Commission des titres qui octroie le diplôme de spécialiste doit pouvoir se baser sur des documents attestant que les exigences du programme de formation ont été remplies. Elle a donc besoin de confirmations de la part des établissements de formation responsables ainsi que de documents supplémentaires en fonction de la spécialité. Désireux de simplifier le plus possible ces documentations et de les rendre plus agréables, nous venons d'introduire un logbook électronique qui simplifie considérablement l'établissement des documents et les demandes de titre.

Werner Bauer: Les médecins en formation et leurs formateurs ne peuvent pas échapper à l'évaluation pertinente des progrès réalisés durant la période de formation et de l'acquisition des compétences nécessaires pour l'exercice autonome de la profession. Cela fait partie des tâches de tous les formateurs d'observer et d'encourager leurs jeunes confrères. Pour les soutenir dans cette tâche, nous avons introduit les évaluations en milieu de travail; il s'agit de brèves phases d'observation standardisées lors d'entretiens, d'examens ou de traitements, qui s'achèvent par un retour d'information structuré exposant les points forts et les faiblesses.

A quoi exactement servent les logbooks que les assistants doivent remplir?

Hans Rudolf Koelz: dans chaque discipline, il y a des capacités et des aptitudes qu'un spécialiste autonome doit maîtriser. Par exemple, un interniste apprend à effectuer une ponction veineuse ou à lire un ECG. Les logbooks aident les médecins-assistants et leurs formateurs à garder une vue d'ensemble des objectifs de formation déjà acquis ou à acquérir.

La direction de l'ISFM: Christoph Hänggeli, Jean Pierre Keller, Hans Rudolf Koelz et Werner Bauer.

Les programmes de formation des sociétés de discipline sont-ils encore appropriés?

Hans Rudolf Koelz: Tous les programmes se basent sur les objectifs fixés dans la loi sur les professions médicales en fonction d'une grille commune. La Confédération a renouvelé leur accréditation en 2011. Ce n'est pas pour autant le statu quo puisque les programmes sont remaniés continuellement. Les sociétés de discipline et nous-mêmes veillons à ce que les objectifs fixés soient clairs et réalisables. Par ailleurs, les capacités et aptitudes acquises doivent répondre aux exigences futures du secteur de la santé.

Les futurs médecins de famille doivent pouvoir bénéficier d'une formation le plus simplement possible…

Jean Pierre Keller: De conception modulaire, le nouveau programme de formation pour la médecine interne générale présente une très grande souplesse. Il mène aussi bien à la médecine de famille qu'à la médecine interne hospitalière. Après une formation de base hospitalière et ambulatoire de trois ans, le cursus peut être complété selon les besoins de l'activité professionnelle prévue. L'ISFM se mobilise également pour le développement de l'assistanat au cabinet.

L'ISFM doit veiller à la qualité de tous les programmes. Comment procède-t-il?

Jean Pierre Keller: Il existe divers instruments d'évaluation. Chaque établissement de formation doit rédiger un concept de formation soumis à l'examen préalable de l'ISFM. Une équipe composée d'un expert de la discipline, d'un expert étranger à la discipline et d'un représentant de l'ASMAC rend visite à ces établissements à chaque changement de responsable ou en cas de problèmes. Il incombe ensuite à la Commission des établissements de formation postgraduée de prendre la décision de reconnaissance avec ou sans condition ou de la réviser. Par ailleurs, l'ISFM mène chaque année en collaboration avec l'EPFZ une enquête auprès des médecins-assistants leur permettant de s'exprimer de manière anonyme sur tous les aspects de la formation sur leur lieu de travail.

Lorsqu'un médecin-assistant doute, de quelle manière l'ISFM peut-il l'aider?

Christoph Hänggeli: Si des questions demeurent après avoir consulté le site de l'ISFM, le mieux est qu'il s'adresse au Secrétariat de l'ISFM *(siwf@fmh.ch)*. C'est avec plaisir que nous renseignons et apportons notre soutien dans les situations floues. En revanche, seule la Commission des titres est habilitée à fournir des renseignements contraignants concernant les cursus, par exemple pour la prise en compte de certaines périodes de formation accomplies en Suisse ou à l'étranger.

Dr Dan Georgescu [médecin adjoint en gérontopsychiatrie PDAG]
«C'est une particularité suisse que les cursus et les critères de reconnaissance des établissements de formation favorisent le développement des spécialités médicales et des soins de santé.»

Dr Brigitte Muff [médecin-chef en chirurgie à l'hôpital de Bülach]
«Grâce à la formation postgraduée, l'ISFM veille à ce que les médecins apprennent tout au long de leur vie.»

Points forts

Le DFI reconnaît tous les titres de formation postgraduée

Le 1er septembre 2011, le conseiller fédéral Didier Burkhalter a accrédité les 43 titres de formation postgraduée de l'ISFM pour sept ans supplémentaires. La création de la plate-forme de formation continue et l'introduction du logbook électronique sont d'autres étapes franchies par l'ISFM en 2011.

43 titres de formation accrédités

Après plusieurs années de préparation, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a accrédité la Réglementation pour la formation postgraduée et les 42 titres de spécialiste ainsi que le titre de médecin praticien le 1er septembre 2011. La responsabilité de cette procédure revenait à l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ) chargé par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) de préparer, en collaboration avec la Commission fédérale des professions médicales (MEBEKO), les documents nécessaires en vue de la décision d'accréditation. Pour les spécialités médecine interne générale, chirurgie pédiatrique et médecine légale ainsi que pour le programme de formation postgraduée «Médecin praticien», le DFI a formulé des conditions; ces dernières, de même que les nombreuses recommandations émises à cette occasion, sont en train d'être analysées afin de déterminer si des améliorations dans les programmes de formation postgraduée s'avèrent nécessaires, et si oui, lesquelles. Des mesures s'imposent notamment dans le soutien aux formateurs (offres «teach-the-teachers»), dans la transmission des objectifs de formation généraux ainsi que dans la mise en œuvre du logbook électronique sur l'ensemble du territoire.

Pour en savoir plus: www.siwf.ch > ISFM Bases > Accréditation.

Titres de spécialiste fédéraux

Les médecins-assistants peuvent choisir entre 42 titres de spécialiste. En cas de doute, l'ISFM établit un plan de formation.
www.siwf.ch > Formation postgraduée médecins-assistants

LPMéd: remaniement général d'une loi datant de quatre ans

La LPMéd réglemente la formation universitaire, postgraduée et continue ainsi que l'exercice de la profession médicale. Elle constitue notamment le cadre et la base des 43 titres de formation postgraduée fédéraux accrédités le 1er septembre 2011 pour sept ans supplémentaires. Bien que l'entrée en vigueur de la loi ne remonte qu'à 2008, le DFI a mis en consultation 40 propositions de modification. A cette occasion, l'ISFM et la FMH ont rédigé une prise de position détaillée et différenciée. L'aspect positif de la révision est la possibilité de remédier enfin à

une erreur fondamentale de la loi, la limitation du champ d'application aux seuls médecins indépendants. En revanche, le corps médical ne peut pas cautionner les propositions de modification qui remettent en question des dispositions efficaces et la bonne collaboration entre les différents acteurs, et qui viennent gonfler inutilement la bureaucratie. L'ISFM et la FMH se mobilisent notamment contre une procédure d'approbation par le DFI, préalable et soumise à émolument, pour toutes les modifications des programmes de formation postgraduée. Ils s'opposent également aux «décisions d'admission à la formation postgraduée» qui sont inutiles et qui freinent l'engagement des médecins dont certaines régions et disciplines ont urgemment besoin.

De plus amples informations au sujet de la LPMéd sont à disposition sur www.siwf.ch > ISFM Bases > Loi sur les professions médicales

Diplôme de formation continue

L'ISFM délivre, conjointement avec les sociétés de discipline, des diplômes de formation continue certifiant le respect des exigences légales en la matière. *www.siwf.ch > Formation continue*

Mise en service du logbook électronique

Le logbook électronique sert aux médecins-assistants à documenter leur formation de manière simplifiée. Le système est disponible 24 h sur 24, 7 jours sur 7. Il permet une saisie unique des données requises pour plusieurs formulaires et permet ainsi d'éviter les saisies à double et les transferts manuels de données ainsi que l'obligation de remplir une demande de diplôme. Après l'introduction des logbooks électroniques pour la médecine interne générale, la chirurgie et la chirurgie de la main en 2011, d'autres disciplines suivront en 2012.

Pour de plus amples informations sur le logbook électronique: www.siwf.ch > Formation postgraduée médecins-assistants > e-logbook.

Mise en service de la plate-forme électronique de formation continue

Au sens d'une prestation, l'ISFM offre avec les 44 sociétés de discipline médicale un diplôme de formation continue reconnu par les autorités sanitaires et par les assureurs-maladie. La plate-forme électronique de l'ISFM permet d'imprimer en toute facilité le diplôme de formation continue. La publication automatique sur www.doctorfmh.ch, le moteur de recherche de médecins en ligne de la FMH, garantit la validation des positions relevant des droits acquis et la poursuite de leur facturation. Une douzaine de sociétés de discipline médicale ont d'ores et déjà adhéré à la plate-forme au cours de cet exercice.

Vous trouverez de plus amples informations sous www.siwf.ch > Formation continue > Plate-forme de formation continue.

Qui finance la formation postgraduée médicale?

La Confédération et les cantons ont lancé la plate-forme «Avenir de la formation médicale» dans le cadre du Dialogue «Politique nationale suisse de la santé» (PNS). Avec de nombreuses autres organisations, l'ISFM a contribué de manière déterminante à l'élaboration d'un modèle pour le financement de la formation postgraduée médicale. Au cours de l'exercice, le Dialogue PNS a adopté le modèle dans son principe: toutes les cliniques et tous les hôpitaux ont l'obligation de former un nombre de médecins-assistants correspondant à leur potentiel. Les institutions qui remplissent les critères de qualité de l'ISFM bénéficieront d'une contribution de soutien qui reste à définir, par poste de formation postgraduée. L'objectif consiste à créer des incitatifs efficaces afin de préserver la qualité de la formation postgraduée médicale même avec le nouveau financement hospitalier.

Vous trouverez le rapport du groupe thématique Plate-forme sous www.siwf.ch > ISFM Bases > Financement de la formation continue médicale.

Dr Raphael Stolz [chef de clinique au Service des urgences de l'Hôpital cantonal de St-Gall]
«Les assistants doivent atteindre leurs objectifs dans un délai raisonnable, c'est pourquoi je m'engage pour des programmes de formation efficaces.»

Prof. Hans Hoppeler [président de la Commission fédérale des professions médicales]
«L'ISFM connaît les préoccupations des médecins en formation et de leurs formateurs et met cette expérience au service de la santé.»

Prestations 2011

Des tâches diverses au service des jeunes médecins

Le Secrétariat de l'ISFM comme organe de coordination: plus de 300 experts ont participé en 2011 à la remise des 1656 titres de spécialiste et formations approfondies ainsi qu'à la visite et à la certification des 3000 établissements.

Remise de titres de spécialiste

En 2011, la Commission des titres (CT) a décerné au total 1354 titres de spécialiste et 302 formations approfondies, soit 100 de plus que le nombre stable de titres octroyés depuis 2008. Alors qu'il y a six ans, seuls 14 % des demandeurs étaient détenteurs d'un diplôme de médecin étranger, en 2011 30 % de tous les titres remis l'ont été à des médecins possédant un diplôme étranger. Outre l'examen des demandes, la CT a établi 967 plans de formation (2010: 930) et donné des informations juridiques contraignantes sur les conditions d'un programme de formation postgraduée déjà remplies.

Parmi les spécialistes nouvellement diplômés, 37 % ont pris part à l'enquête continue en ligne sur la formation postgraduée, dont l'objectif est d'améliorer les prestations de l'ISFM et d'obtenir des informations sur le degré d'acceptation des programmes de formation. Les résultats – 87 % ont estimé les prestations des collaboratrices et collaborateurs comme bonnes ou très bonnes – montrent que l'ISFM tient bien le cap.

Reconnaissance des établissements

En 2011, la Commission des établissements de formation postgraduée (CEFP) a reconnu 220 nouveaux établissements de formation postgraduée (EFP) dont 131 cabinets médicaux, réévalué et confirmé 149 EFP, biffé 26 EFP de la liste des institutions reconnues (dont 17 cabinets médicaux) et rejeté 3 demandes de reconnaissance (toutes de cabinets médicaux). Les EFP sont notamment réévalués lorsque la révision d'un programme de formation modifie les critères de reconnaissance ou que la direction responsable de la formation a changé.

L'ISFM garantit la qualité de la formation au moyen des concepts de formation, des visites et de l'enquête sur la qualité de la formation menée auprès des assistants. Lors des visites, trois experts vérifient dans quelles conditions la formation est donnée, comment les concepts de formation sont mis en œuvre et si les critères imposés sont respectés. En 2011, l'ISFM a organisé 69 visites d'après la procédure nouvellement conçue et standardisée.

Enquête auprès des assistants

Dans quelle mesure les médecins-assistants suisses sont-ils satisfaits de la formation postgraduée? L'enquête annuelle le montre noir sur blanc et contribue à garantir la qualité de la formation postgraduée. *www.siwf.ch > Formation postgraduée Généralités*

En 2011 également, l'EPFZ (Institute for Environmental Decision, Consumer Behavior) a réalisé, sur mandat de l'ISFM, une enquête auprès des assistants concernant la qualité de la formation. Pour cette 15e enquête, 9788 assistants de quelque 1200 établissements ont été interrogés. Le taux de réponse s'est élevé à 68 % pour une participation totale de 6286 assistants (femmes: 57 %, hommes: 43 %). Les résultats de cette enquête structurée en plusieurs thèmes sont utiles avant tout pour les responsables des EFP et pour les médecins en formation. Dans l'ensemble, ils ont révélé une formation de qualité élevée et un bon climat de travail. Les rares EFP insuffisants ont été annoncés aux sociétés de discipline concernées qui doivent décider des mesures à prendre, en général une visite. L'évaluation détaillée de l'enquête publiée sur *www.siwf.ch* permet de tirer des conclusions intéressantes également en ce qui concerne l'organisation future de la formation médicale.

Formation approfondie et attestation de formation complémentaire

Outre les titres de spécialiste, l'ISFM propose des formations approfondies et complémentaires, généralement réservées aux membres de la FMH. *www.siwf.ch > Formation postgraduée médecins-assistants > Bases*

Programmes de formation postgraduée

En 2011, la direction, le comité et le plénum de l'ISFM ont révisé 16 programmes de formation (titres de spécialiste, formations approfondies et attestations de formation complémentaire) lors de quatre séances. Il faut mentionner notamment les programmes de pédiatrie ainsi que de chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur, qui ont été entièrement remaniés après plusieurs années de travaux préliminaires. Ils ont également procédé à la création de l'attestation de formation complémentaire Qualification pour les examens et traitements radiologiques à fortes doses en pneumologie (SSP).

L'examen à caractère éliminatoire a été introduit en 2011 pour la chirurgie maxillo-faciale, l'onco-hématologie pédiatrique et la cytopathologie. Tous les titres fédéraux de spécialiste et une grande partie des formations approfondies ne sont désormais octroyés qu'après la réussite de l'examen.

Contacts avec l'étranger

L'arrivée de plus de 650 courriels au service chargé des contacts avec l'étranger de l'ISFM et autant d'appels téléphoniques de médecins en provenance de plus de 70 pays montrent que la Suisse reste un pays d'immigration et de formation postgraduée attrayant. Le nombre de médecins suisses intéressés à pratiquer à l'étranger est bien moins important, leurs destinations favorites étant le Canada et les USA.

Commissions d'opposition

En 2011, la Commission d'opposition pour les titres de formation postgraduée (CO TFP) a siégé sept fois. Elle a reçu 44 nouvelles oppositions et en a traité 48. Trois opposants ont recouru contre les décisions de la CO TFP au Tribunal administratif fédéral qui n'a pas encore tranché. En outre, un recours reste pendant auprès du Tribunal fédéral.

Quant à la Commission d'opposition pour les établissements de formation postgraduée (CO EFP), elle a réceptionné 3 nouvelles oppositions. Plusieurs procédures sont actuellement encore pendantes.

Le rapport annuel détaillé des commissions est publié sur www.siwf.ch > ISFM Bases > Rapports de gestion.

Service de conciliation

Les médecins-assistants et leurs formateurs ont la possibilité de faire appel à un service de conciliation en cas de problèmes. Ils ont largement fait usage de cette offre en 2011. Malheureusement, il arrive régulièrement que des formateurs ne remplissent pas l'obligation d'établir le certificat FMH dans les délais.

Prof. Patrick Hohlfeld [médecin-chef du Département de gynécologie-obstétrique et génétique du CHUV à Lausanne]
«La relève médicale est une priorité. Elle mérite un véritable engagement de la part des formateurs.»

Prof. Christine Aebi-Ochsner [médecin-chef de la Clinique pour enfants Wildermeth à Bienne]
«Pour moi, la formation postgraduée consiste à reconnaître le talent des jeunes médecins et à leur assurer un avenir.»

Dr Hans-Ueli Würsten [médecin adjoint en chirurgie au Centre hospitalier de Bienne]
«La formation postgraduée est essentielle pour notre profession – à nous de rendre cette tâche plus attrayante aussi pour les formateurs!»

Prof. Klaus Grätz [doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Zurich]
«En instaurant un dialogue entre les responsables, l'ISFM permet aux médecins fraîchement diplômés de réussir leur entrée dans la formation postgraduée.»

Organisation

L'ISFM veille à la formation de médecins compétents

Depuis avril 2009, l'ISFM organise la formation postgraduée et continue médicale sur mandat de la Confédération. Il inclut tous ses partenaires dans son travail et veille à l'accomplir efficacement dans le cadre de structures allégées.

L'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM) accompagne les médecins tout au long de leur carrière professionnelle (après leur formation). Il veille à leur offrir une formation postgraduée et continue de haute qualité axée sur les besoins de la population. Alors que l'objectif de la formation postgraduée est de mener les médecins à un titre de spécialiste a fin de leur permettre d'exercer leur profession en toute responsabilité, la formation continue vise à actualiser les connaissances acquises durant la formation pré- et postgraduée et à les adapter aux évolutions de la médecine.

Organe autonome et indépendant au sein de la FMH, l'ISFM rassemble l'ensemble des acteurs importants du secteur de la formation postgraduée et continue. Sa large représentativité et l'implication des institutions publiques participent de la transparence de l'Institut et soulignent sa crédibilité. En réunissant l'ensemble des compétences de réglementation et financières en une seule instance, l'ISFM garantit la mise en œuvre efficace des prescriptions de formation accréditées par la Confédération. Les activités de l'ISFM sont régies par la loi sur les professions médicales.

L'ISFM réunit tous les acteurs importants.

Des structures innovantes

L'ISFM se compose de trois instances: l'assemblée plénière, le comité et la direction. L'assemblée plénière rassemble l'ensemble des principaux partenaires: toutes les sociétés de discipline médicale (SDM), les cinq facultés de médecine, l'Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (ASMAC), l'Association des Médecins Dirigeants d'Hôpitaux de Suisse (AMDHS), les instances publiques comme la Conférence suisse des directeurs cantonaux de la santé, l'Office fédéral de la santé publique et la Commission fédérale des professions médicales ainsi que H+ Les hôpitaux de Suisse et les associations faîtières représentées au sein de l'assemblée des délégués de la FMH.

Les délégués des SDM, des facultés de médecine, de l'ASMAC, de l'AMDHS, des institutions publiques et de H+ siègent au comité de l'ISMF. La direction se compose du président, de deux vice-présidents et du directeur. Des organes spécifiques sont chargés de l'octroi des titres de spécialiste (Commission des titres), de la reconnaissance des établissements de formation postgraduée (Commission des établissements de formation postgraduée) et de l'évaluation des oppositions (commissions d'opposition). Le Secrétariat de l'ISFM assume le rôle de plaque tournante administrative et coordonne toutes les organisations affiliées. Les médecins, les institutions et les autorités s'adressent à lui pour toutes les questions concernant la formation postgraduée et la formation continue médicale.

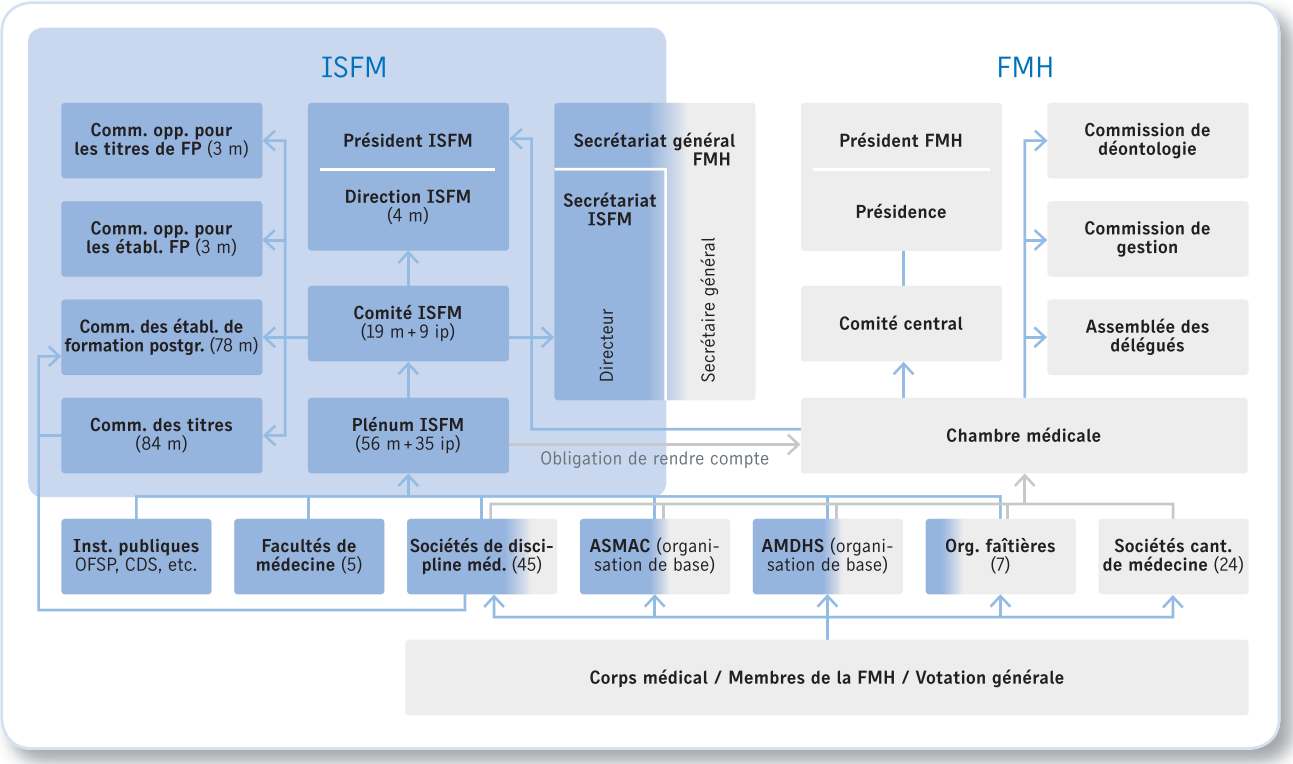

Direction de l'ISFM

Président	Vice-président	Vice-président	Directeur
W. Bauer	J. P. Keller	H. R. Koelz	Ch. Hänggeli
Représentation de l'ISFM Coordination des projets	Etablissements de formation postgraduée	Programmes de formation postgraduée, form. continue	Responsable opérationnel, personnel, droit

Comité de l'ISFM

Membres ex-officio:

SSMG Th. Rosemann	SSC B. Muff	SSGO P. Hohlfeld	SSMI J. Pfisterer	SSP Ch. Aebi-Ochsner
SSPP D. Georgescu	AMDHS H.-U. Würsten	ASMAC M.-C. Desax	ASMAC R. Stolz	

Facultés de médecine:

Bâle R. Bingisser	Berne P. Villiger	Genève J.-F. Balavoine	Lausanne J.-D. Tissot	Zurich R. Wüthrich

Membres du comité élus par le plénum:

SSPTC M. Kondo Oestreicher	SSAR T. Cassina	SSDV J. Hafner	SSPath G. Cathomas	SSPneu S. Stöhr

Invités permanents:

OFSP C. Gasser	OFSP O. Glardon
CDS E. Mariéthoz	H+ R. Ziegler
IML Ch. Beyeler	MEBEKO Ch. Kuhn
MEBEKO H. Hoppeler	MEBEKO V. Schreiber

FP	formation postgraduée
m, ip	membre, invité permanent
OFSP	Office fédéral de la santé publique
CDS	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
ASMAC	Assoc. suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique
AMDHS	Assoc. des médecins dirigeants d'hôpitaux de Suisse
SSMG	Soc. suisse de médecine générale
SSC	Soc. suisse de chirurgie
SSGO	Soc. suisse de gynécologie et d'obstétrique
SSMI	Soc. suisse de médecine interne générale
SSP	Soc. suisse de pédiatrie
SSPneu	Soc. suisse de pneumologie
SSPP	Soc. suisse de psychiatrie et de psychothérapie
SSPTC	Soc. suisse de pharmacologie et de toxicologie cliniques
SSAR	Soc. suisse d'anesth. et de réanim.
SSDV	Soc. suisse de dermat. et vénéréol.
SSPath	Soc. suisse de pathologie
H+	Les hôpitaux de Suisse
IML	Institut d'enseignement médical de l'Université de Berne
MEBEKO	Commission fédérale des professions médicales

Comptes annuels 2011 / Budget 2013

	Résultat 2011 en mil. CHF	**Budget 2011** en mil. CHF	**Budget 2012** en mil. CHF	**Budget 2013** en mil. CHF
Produits				
Titres de spécialiste (2011: 1354)	4885	4406	4470	4908
Titres de médecin praticien (2011: 138)	176	50	100	140
Formations approfondies FMH (2011: 302)	215	100	200	200
Attestations d'équivalence (2011: 38)	– 4	– 50	0	– 20
Renseignements / Plans de formation postgraduée	22	20	20	21
Titres de FP en chirurgie de la main / neuropathologie	16	10	10	20
Réimpression de diplômes	76	3	5	10
Taxes de recours	7	11	16	16
Taxes de certification att. formation compl.	10	9	11	10
Visites d'accréditation d'établissements de formation	316	400	400	400
Reconnaissance FMH sessions de formation continue	16	7	10	20
Taxes de diplôme	0	0	90	45
Autres recettes	4	0	0	3
Total des produits	**5738**	**4966**	**5332**	**5773**
Charges				
1. Charges pour prestations fournies				
Indemnités Commission des titres (SSPP)	– 7	– 6	– 6	– 7
Indemnités ISFM	– 12	0	– 11	– 13
Indemnités cheffe de projet examens de spécialiste	– 6	– 18	– 5	– 4
Indemnités Visites d'établissements	– 145	– 100	– 130	– 100
Frais de manifestation (location, consommations, etc.)	– 31	– 30	– 35	– 35
Diplômes de titre de spécialiste	– 101	– 40	– 50	– 60
Diplômes de formation approfondie	– 15	– 10	– 8	– 12
Frais de projets (experts/conférenciers)	– 10	– 20	– 90	– 90
Projet Plate-forme électronique de formation continue	– 37	– 300	– 150	– 150
Projet Logbook	– 101	– 300	– 200	– 150
Projet Enquête auprès des assistants	– 240	– 150	– 150	– 185
Projet Accréditation	– 144	– 200	0	0
Projet Visites d'établissements/Concepts de FP	– 48	– 20	– 10	– 80
Projet Assessment (Institut pour l'éducation médicale)	– 347	– 250	– 150	– 200
Projet Financement de la formation postgraduée	0	– 30	– 10	0
Projet Examens de spécialiste	– 60	– 150	0	0
Projet Réseaux de formation postgraduée	0	– 20	– 10	0
Total des charges pour prestations fournies	**– 1303**	**– 1644**	**– 1015**	**– 1086**

	Résultat 2011 en mil. CHF	Budget 2011 en mil. CHF	Budget 2012 en mil. CHF	Budget 2013 en mil. CHF
2. Frais de personnel				
Salaires	– 1933	– 1682	– 1951	– 2194
Indemnités Commission des titres	– 119	– 130	– 130	– 130
Indemnités ISFM	– 54	– 60	– 60	– 50
Indemnités GT RFC	0	– 10	– 5	0
Indemnités CEFP	– 40	– 40	– 40	– 40
Indemnités Visites d'établissements	– 119	– 130	– 140	– 100
Assurances sociales	– 404	– 369	– 427	– 473
Autres frais de personnel	– 58	– 90	– 74	– 89
Prestations de tiers	– 19	– 15	– 17	– 25
Total des frais de personnel	**– 2747**	**– 2527**	**– 2843**	**– 3101**
3. Autres frais d'exploitation				
Entretien et réparations	– 1	– 2	0	0
Frais de véhicules et de transport	– 1	– 1	– 2	– 2
Administration et informatique	– 78	– 126	– 75	– 76
Total des autres frais d'exploitation	**– 80**	**– 129**	**– 77**	**– 78**
4. Résultat extraordinaire				
Dissolution de provisions	0	650	0*	0
Recettes extraordinaires	82	0	0	0
Total du résultat extraordinaire	**82**	**650**	**0**	**0**
5. Compensations internes				
Prest. «achetées» à la FMH par l'ISFM et vice-versa				
a) Compensations internes selon le compte de charges				
TCI (technologies de communication et d'information)	– 154	– 164	– 168	– 400
Traduction	– 108	– 87	– 85	– 116
Support informatique	– 51	– 69	– 177	0
Service juridique	– 311	– 195	– 205	– 275
Autres	– 95	– 49	– 82	– 92
Moins les prestations fournies à la FMH	98	63	74	95
	– 622	**– 501**	**– 643**	**– 788**
b) Compensations internes selon forfaits				
Location	– 84	– 77	– 84	– 84
Matériel de bureau / Impression / Ports	– 76	– 76	– 76	– 76
Téléphone / Comptabilité	– 178	– 174	– 159	– 159

	Résultat 2011 en mil. CHF	**Budget 2011** en mil. CHF	**Budget 2012** en mil. CHF	**Budget 2013** en mil. CHF
Informatique	– 254	– 266	– 332	– 350
Chambre médicale / Assemblée des délégués	– 35	– 35	– 35	– 35
Comité central	– 20	– 20	– 10	– 10
Secrétaire général / Président FMH	– 30	– 30	– 30	– 30
Registre des membres / Affiliation	– 100	– 100	– 100	– 100
	– 777	**– 778**	**– 826**	**– 845**
Total des compensations internes	**– 1399**	**– 1279**	**– 1470**	**– 1632**
Total des charges	**– 5448**	**– 4928**	**– 5405**	**– 5897**
Charges	– 5448	– 4928	– 5405	– 5897
Produits	5738	4966	5332	5773
Bénéfice (+) / Perte (-) d'exploitation	**290**	**38**	**– 73**	**– 125**
Restitution de cotisations avant / après obtention du titre	1594	1590	1590	1560
Compensation pour restitutions	– 1594	– 1590	– 1590	– 1560
RESULTAT	**290**	**38**	**– 73**	**– 125**

* des provisions à hauteur de CHF 200 000 sont encore à disposition pour 2012

Impressum

Editeur
Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM), Berne

Conception et rédaction
Fabienne Hohl, Jacqueline Wettstein, Fédération des médecins suisses (FMH), Berne

Conception
by the way communications, Berne

Mise en page
grafikraum, Berne

Photos
F1online, Francfort (page de couverture)
Annette Boutellier, Berne (portraits)

Impression
Multicolor Print AG, Baar

ISSN
1664-9532 (imprimé), 1664-9540 (en ligne)

SIWF ISFM FMH

SIWF Schweizerisches Institut für ärztliche Weiter- und Fortbildung
ISFM Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue
FMH, Elfenstrasse 18, Case postale 300, 3000 Berne 15
Téléphone +41 31 359 11 11, Fax +41 31 359 11 12, siwf@fmh.ch, www.siwf.ch